

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 698

Artikel: Le suffrage féminin au Conseil national

Autor: Debrit-Vogel, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il faut pouvoir tout
risquer, fût-ce notre vie
entière, sur une grande
espérance.

Hélène GOBLET D'ALVIELLA.

DIRECTION ET RÉDACTION	Organe officiel	ABONNEMENTS	ANNONCES
M ^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer	des publications de l'Alliance nationale	SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50	11 cent, le mm.
ADMINISTRATION	de Sociétés féminines suisses	ETRANGER 1 an 8.— 6 mois 4.25	Largeur de la colonne: 70 mm.
M ^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne	Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	Le numéro... 0.25	Réductions p. annonces répétées
Compte de Chèques postaux I. 943		Les abonnements partent de n'importe quelle date	

NOËL 1945

PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES
DE BONNE VOLONTÉ

Le suffrage féminin au Conseil National

Ce fut un grand jour pour le Conseil National, que ce 12 décembre 1945. Bien avant 8 h. déjà, les tribunes bondées étaient prises d'assaut par celles qui n'ont pas encore le droit de siéger « en bas ». Plusieurs institutrices étaient venues à la tête de leur classe, ne craignant même pas le voyage de Bienne à Berne! Nombreuses étaient celles de nos collaboratrices venues d'autres cantons; mais les messieurs aussi étaient nombreux, et peu de sièges restaient vides.

M. Grimm préside. Après un court intermède sur la colonisation intérieure (le motionnaire reprocha au président son impatience d'arriver au sujet du suffrage féminin), M. Oprecht développe son postulat. Il parle avec simplicité, sans emphase, expliquant comment pour lui ce n'est en aucune façon une affaire de parti, mais comment, en 1929 déjà, il était président de la Commission des pétitions, comment sa motion d'alors n'avait pas été combattue et comment le Conseil Fédéral avait promis de faire rapport... Après seize ans écoulés, on peut bien dire que la question est redevenue actuelle et, ce qui lui semble décisif, la politique dans la démocratie d'aujourd'hui est l'affaire du peuple entier, donc aussi des femmes. A ce propos, M. Oprecht ne manque pas de mentionner le dernier discours du pape.

Le Président de la Confédération et Chef du département de justice et police, M. Edouard de Steiger, répond. Le Conseil Fédéral est prêt depuis longtemps à répondre au postulat Oprecht qui a été déposé le 16 juin 1944. En tout premier lieu il rend hommage à l'opuscule publié par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin qui persuade et intéresse spécialement par son impartialité, par la dignité avec laquelle sont formulées les revendications des femmes. Après avoir cité Montesquieu, M. de Steiger affirme que le suffrage n'est pas improprie à l'Etat, car en ce qui concerne la formation politique, les femmes suisses sont à la hauteur des hommes. Mais comment faire entrer ce nouvel élément dans les rouages des lois? A son avis le suffrage féminin n'est nuisible ni à la femme, ni à la famille, ni à l'Etat; il ne croit pas non plus que la dignité de la femme en souffre, mais insiste sur le fait que la femme a aujourd'hui déjà une très grande influence en Suisse! Il trouve que l'on ne peut pas parler « d'injustice » tant que la majorité de 1,4 million de femmes n'a pas réclamé le suffrage et qu'elle ne s'est pas vu refuser sa revendication. Le Département a étudié de près la possibilité d'un scrutin féminin qui, sous la forme d'une enquête statistique, pourrait certainement avoir lieu.

Malheureusement les votations dans les

cantons — votations masculines, bien entendu — ont été négatives jusqu'ici. Le chef du Département donne beaucoup d'importance au postulat de M. Dietschi: élections de femmes dans les commissions extra-parlementaires, et voit là une ligne qu'il faut poursuivre. Il proteste contre le reproche fait à la Suisse d'être arriérée: la démocratie suisse veut avancer pas à pas (si seulement elle avançait! (note de l'auditrice) et elle a raison. Il rappelle que les motions de 1919, et 1929 envisageaient la révision totale de la Constitution, mais à son avis il ne faudrait pas attendre jusqu'à ce moment-là.

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat Oprecht dans le sens d'une révision partielle de la Constitution et pour exprimer publiquement la confiance que nous avons dans les femmes suisses.

Le discours du représentant de notre plus haute autorité a été écouté dans le plus grand silence. Les auditrices ont certainement pu se rendre compte que la question était prise, au sérieux et que l'étude en sera poursuivie, peut-être sans enthousiasme, mais avec une certaine volonté de bien faire qui semblait manquer jusqu'à présent.

La discussion, comme l'a dit la presse quotidienne, fut nourrie (plus de 3 heures) et intéressante. Le grelot fut attaché par le député paysan Schuler (Schwyz) qui a exprimé ce que 500.000 hommes environ pensent en Suisse: des clichés, des gaudrioles (qui fera la cuisine quand la femme sera au Conseil National... Gardons nos chères femmes telles qu'elles sont aujourd'hui, etc.). Il invite le Conseil à refuser le postulat. M. Wick, catholique conservateur, lui, ne voudrait pas le refuser, au contraire, et pense que le Conseil Fédéral doit étudier cette question, à laquelle il est lui-même personnellement opposé surtout par conviction religieuse, l'opinion du pape ne lui semblant pas toucher la politique suisse, puisqu'il s'adressait « spécialement aux femmes italiennes devenues subitement électrices! » Son collègue catholique du Jura bernois, Gressot, est tout de même d'avis qu'un suffrage restreint pourrait être reconnu à la femme. Les huit autres orateurs sont tous des partisans convaincus; notons en première ligne M. Perret (Neuchâtel), qui a réfuté avec bonne humeur et une chaleur communicative les propos du député paysan schwyzois, et enfin notre vieil ami, M. Oeri (Bâle) qui tient mordicus à son idée d'une consultation des femmes (comme si les hommes avaient jamais été consultés avant de recevoir le droit de suffrage!).

Au moment du vote, il nous semble que vraiment toute la salle s'est levée (184 députés) et les 32 opposants (quelques paysans et conservateurs catholiques) font l'impression d'une très petite minorité. Le postulat Oprecht est donc adopté.

Parmi les routes à suivre pour obtenir le suffrage des femmes en Suisse, M. de Steiger avait nommé: 1. l'exemple des cantons et des communes; 2. une initiative populaire. Nous savons donc quel sera notre travail ces temps prochains: travailler dans les 13 cantons où « l'idée marche »; et sérieusement étudier l'organisation d'une initiative fédérale. Le 12 décembre 1945 a prouvé que « l'homme suisse » est mûr maintenant...

A. DEBRIT-VOGEL.

Trois pays ont disparu...

Une nouvelle de Berne a annoncé que le Conseil Fédéral n'entretiendra désormais plus de relations officielles avec trois petits pays, auxquels cette guerre-ci a fait perdre leur indépendance que leur avait gagnée la précédente guerre: l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie.

Nous enregistrons la nouvelle avec tristesse. Certes, notre gouvernement ne peut faire autrement que tous les autres, même celui de Grande-Bretagne, même celui des Etats-Unis, les plus fiers et à juste titre de la liberté et de l'indépendance des peuples, et nous ne songeons nullement en écrivant ces quelques lignes à incriminer le Conseil Fédéral. Mais nous nous souvenons du séjour que nous avons fait, il y a juste dix ans, dans les villes principales de ces trois pays, de l'amour de la liberté que manifestait leur population, des souffrances que nombre de leurs ressortissants avaient endurées justement pour sau-

vegarder cette liberté... et des détails significatifs nous reviennent en mémoire. Nous songeons au développement intellectuel, aux dons artistiques innés de ces populations; à l'effort économique marqué aussi bien de leur industrie que de leur agriculture; à leurs réalisations sociales heureuses et dont bien d'autres nations auraient pu s'inspirer; aux caractéristiques d'indéniable progrès en tous les domaines — sans parler du domaine féministe — qui ressortait pour nous de ces visites à tous ces foyers de vie variée, multiple agissante, enrichissante moralement aussi bien que matériellement, dont nous ne savons plus rien actuellement...

Et ceci n'est point pour nous faire admirer avec un respect sans borne, et comme le nec plus ultra du genre, la Charte de San Francisco qui a enregistré, sans que fût soulevée la moindre observation, la disparition de trois petits pays...

E. Gd.

AVIS IMPORTANT

Les jours du 31 décembre — qui est jour semi-férié à Genève, comme anniversaire de la restauration de la République — et du 1^{er} janvier coïncident cette année avec ceux où s'impriment les derniers articles et où se met en pages notre journal, force nous est de renvoyer de huit jours la parution de notre prochain numéro. Nous en disons tous nos regrets à nos lecteurs, craignant que notre pauvre MOUVEMENT leur paraisse bien irrégulier: tantôt c'est la rédactrice qui est malade, tantôt c'est la maison d'expédition qui fait faux-bond, tantôt ce sont les jours de fête qui se mettent à la traverse de son horaire... et pourtant, nulle part plus que chez lui on ne tient à la régularité et à la ponctualité!

Saisissons au moins cette occasion pour rappeler à ceux de nos lecteurs, qui, comme nous, aiment la régularité, qu'ils peuvent déjà s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1946 par un versement à notre compte de chèques postaux, N° I. 943 (prix de l'abonnement pour une année: 6 frs).

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

„la Femme et la Démocratie“

Une belle assemblée de déléguées était réunie le 1^{er} décembre dans la vieille auberge de la Croix fédérale à Herzogenbuchsee pour les traditionnelles assises d'automne de cette communauté d'action. L'atmosphère reconfortante de ce gîte hospitalier eut vite fait de dissiper le brouillard d'une grise matinée et c'est avec un entrain et un intérêt soutenus que les déléguées et membres des sociétés affiliées suivirent les délibérations aussi variées que captivantes.

Si la présidente, Mme Gschwind, put saluer la présence de Mlle Fierz (Zurich) l'initiatrice de ce mouvement en 1933, elle déplora, d'autre part, l'absence de Mlle Gourd, retenue à Genève pour raison de santé.

Parmi les sujets essentiels à l'ordre du jour figurait un rapport de Mlle Gerhard (Bâle) sur le maintien de la communauté d'action et son but futur. Créé en 1933 pour parer aux menées frontistes et ce danger étant aujourd'hui écarté, on pourrait conclure que le groupement n'a plus sa raison d'être. Mais soit la présidente, dans son introduction, soit Mlle Gerhard ont insisté sur le fait que notre démocratie est loin d'être achevée, mais qu'elle se doit de progresser toujours. La démocratie sur le terrain politique doit être complétée sur le terrain économique et social — et la démoc-

cratie politique même reste fragmentaire aussi longtemps que les femmes seront exclues de l'égalité entre citoyens suisses.

Au reste, Mlle Gerhard voit l'utilité de cette communauté d'action dans le fait qu'elle groupe des femmes de tendances et de milieux les plus divers et leur permet de délibérer de l'actualité politique en toute franchise et en toute amitié, malgré la diversité de leurs opinions. Tel fut aussi l'avis des déléguées qui, l'une après l'autre, affirmèrent combien cette collaboration leur était précieuse et combien leurs associations se sentaient enrichies par les idées qu'elles y puisaient et qu'on ne rencontrerait nulle part ailleurs. Aussi la décision fut-elle unanime de maintenir le groupement et de se réunir au moins une fois par année.

Le sujet: Comment travaillent les femmes d'autres pays en faveur de la Démocratie fut introduit par les récits de Mme Vischer-Alioth sur les récentes rencontres internationales à Genève et l'activité politique de nos sœurs en France et ailleurs. Mme Ragaz, présidente de la Ligue pour la Paix et la Liberté, a pu rejoindre ses collègues à Londres et a constaté que la démocratie anglaise a toléré la libre expression de l'opinion jusqu'à critiquer le gouvernement pendant toute la guerre. Les femmes ont même pu toucher en séance publique à la question si délicate du mouvement séparatiste aux Indes! Les Suédoises ont publié un questionnaire détaillé — distribué chez nous aussi — dans le but de faire participer les femmes au travail de reconstruction du monde. Dans les pays occupés, nombre de femmes démocrates ont dû subir les camps de concentration.

Au nom des femmes socialistes, Mme Pesch parla de la récente rencontre internationale de Paris. Elle a pu constater les abîmes de haine qui remplissent l'âme des femmes dans les pays occupés et mesurer le temps et les efforts nécessaires pour apaiser les passions déchaînées, afin de réorganiser une véritable collaboration internationale. En Italie comme en France les membres féminins du parti socialiste ont déployé une forte activité dans le maquis. La démolition de la jeunesse est inquiétante partout où a sévi la guerre et son retour à une vie réglée rencontre les plus grandes difficultés. Mlle Gröbli rapporte, au nom des Femmes coopératrices, que leur Bureau international a pu élaborer, à Londres, un programme de reconstruction dont diffi-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

VACHERON
CONSTANTIN
Les Créateurs
de la montre
de précision
du bijou
moderne